

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du 8 décembre 2016 à 20h

Suite d'une convocation en date du 30 novembre 2016, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de la Teilleul » le 8 décembre 2016 à 20h.

Étaient présents :

BOISHY Martine	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles	

Pouvoirs

GAOUYAT Claude à Solange PARIS, GUERIN Ludovic à Maryline GUERIN.

Absents excusés (6)

FERMIN Joëlle excusée, GAUCHER Antoine GRASMENIL Eric, LANGLOIS Patrice, LELIEVRE Aline, POIRIER Marcel.

Secrétaire de séance : BOUDRY Marc.

Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents :

Proposition d'achat de fournitures de l'école par Monsieur RALLU.

1) Approbation du compte rendu du 31 octobre 2016 :

Oui après correction du paragraphe 12 page 3 sur le nombre de devis deux au lieu d'un.

2) Enquête publique : point sur les devis et les remarques déjà enregistrées

Suite aux journées « enquête publique », les conjoints TOULLIER/GOHIN demandent l'aliénation des parties 2 et 3 du plan cadastral ZH06 du chemin rural n°1 de la Tertonnaire,

Portion n°3

M. le maire informe le conseil de la demande des conjoints TOULLIER André et GOHIN Magalie qui souhaitent l'aliénation de l'extrémité du chemin rural n°1 qui desservait les parcelles ZA06 ; cet accès est devenu inutile depuis l'acquisition, par les conjoints TOULLIER/GOHIN, des terrains jouxtant de part et d'autre ce chemin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable pour l'aliénation de l'extrémité du chemin rural n°1 de la Tertonnaire (extrait cadastral portion n°3).

Portion n°2

M. le maire :

Informe le conseil de la demande des conjoints TOULLIER André et GOHIN Magalie qui souhaitent l'aliénation de la portion n°2 du chemin rural n°1 de la Tertonnaire (extrait cadastral portion n°2) ; il informe également que Monsieur le maire délégué de Saint Symphorien des Monts Sébastien

LEBOISNE avait octroyé droit aux consorts TOULLIER/GOHIN de poser leur portail sur la partie publique dans le prolongement de la limite séparative des parcelles ZA06 et ZA62.

Au cours de l'enquête aucune opposition n'a été émise par les riverains.

Tous les frais inhérents à l'opération seront répercutés dans la vente du dit chemin.

Délibération du conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité d'accepter la demande des consorts TOULLIER André et GOHIN Magalie, dans les conditions fixées ci-dessus.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire Eric COURTEILLE pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs au dossier.

3) Indemnités au comptable du trésor public.

Comme tous les ans, le conseil doit accorder une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Madame PARIS demande le montant de ces indemnités pour 2015, information qui sera donnée à la prochaine séance de conseil.

Le conseil néanmoins accepte le versement de cette indemnité d'un montant net de 394,74 euros pour l'année 2016.

Délibération du conseil municipal

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :

ACCORDE une indemnité au comptable du trésor public.

ACCEPTÉ le montant net de 394,74 euros.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire Eric COURTEILLE pour signer les documents nécessaires.

4) Délibération concernant : service d'assainissement collectif rapport annuel 2015 (annexe 1).

Monsieur le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour 2015.

Monsieur LUQUET demande la longueur du réseau et se propose de l'informer.

Constat est fait que les tarifs restent inchangés pour 2016.

Délibération du conseil municipal

Après délibération, à l'unanimité le conseil :

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour 2015.

5) Information composition des conseils communautaires de la nouvelle EPCI (annexe 2).

Monsieur le maire fait lecture de la notice explicative pour **La désignation des conseillers communautaires des communautés créés au 1^{er} janvier 2017,**

- Dans les communes de moins de 1.000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désigné dans l'ordre du tableau, Il n'y a donc pas d'élection des conseillers communautaires.

A Buais-les-Monts il y a 3 conseillers communautaires actuellement :

les 2 anciens maires : Eric COURTEILLE (Buais) et Sébastien LEBOISNE (St Symphorien)
et le 1er adjoint Jean-Claude PARIS (Buais)

La nouvelle EPCI nous attribue 2 sièges,

Le maire délégué est membre de droit, la sélection se faisant dans l'ordre inverse du tableau au 1^{er} janvier 2017 le 1^{er} adjoint perd son mandat de conseiller communautaire.

Messieurs Eric COURTEILLE et Sébastien LEBOISNE sont les délégués désignés pour la nouvelle EPCI.

6) Réactualisation de la délibération concernant les indemnités de mission, réunions, concours et/ou formation pour les agents et élus communaux.

Suite à la création de la commune nouvelle de Buais-les-Monts la délibération concernant le remboursement des frais divers de mission pour les agents et/ou élus devait être actualisée.

Les tarifs restent inchangés :

- frais kilométriques : puissance fiscale du véhicule X tarif de l'état,

- Repas du midi : 12€ maximum,
- Repas du soir : 20€ maximum,
- Chambre avec petit déjeuner : 50 maximum,

Toutes les sommes supérieures à celles énoncées ci-dessus seront à la charge de l'agent et/ou de l'élu.

Délibération du conseil municipal

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTÉ le changement d'entité.

VALIDÉ les tarifs d'indemnisation.

7) Points sur les travaux en cours : voirie, assainissement, bâtiment et cimetière.

Monsieur Jean-Claude PARIS rapporte que la 1ère tranche des travaux route de Landivy à Buais est terminée.

Pour le mur du cimetière de Saint Symphorien des Monts qui s'est écroulé, Monsieur Sébastien LEBOISNE nous informe qu'un expert est venu, étaient présents Messieurs COURTEILLE, LEBOISNE ET OLIVIER de Créa'environnement, nous attendons son rapport.

Point sur les travaux isolation envisagés pour le presbytère :

- par insufflation bille de polystyrène pourrait être un moyen mais il semblerait que les performances à la longue ne soient pas convaincantes,

- avec de la laine de roche, isolation de type classique, **les habitants doivent quitter les**

locaux pendant les travaux

Monsieur Sébastien LEBOISNE rapporteur de ce dossier attend d'autres informations. Prochain point le 21 décembre 2016 lors du conseil.

La commission Cimetière Mesdames BOISHY, HUDSON, PARIS et Monsieur LEMOUSSU nous informe par que les entreprises GOUDAL et LEPETIT ont visité le cimetière et constaté que l'ossuaire est trop petit, propose un nouvel ossuaire. Les alignements des nouvelles concessions seront attribués en tenant compte d'un plan précis à faire.

La commission demande qu'un budget soit prévu pour ces travaux en 2017

D'autre part la commission signale des matériaux entreposés à côté du cimetière de Buais et qu'il serait plus judicieux et décent de les retirer.

Madame GUERIN fait part du souhait de la commission de réorganiser l'aménagement de la cuisine de l'ancienne cantine.

Après réflexion il est préconisé de réutiliser le local jouxtant les toilettes et le préau, il servirait d'entrepôt pour la vaisselle ; ce qui permettrait de laisser les frigos dans la cuisine.

Une visite sur place est à prévoir.

8) Illuminations des deux bourgs.

Les illuminations ont été posées dans la journée du 8 décembre.

Madame Maryline GUERIN précise qu'elle va se renseigner, il manque la gouttelette sur les nouvelles décorations.

De l'avis de tous les illuminations sont réussies.

9) Information sur PLUi et agenda 21.

Retour sur le séminaire du jeudi 24 novembre 2016 à 20h aux Loges-Marchis

Il est à noter que tous les travaux futurs devront être en cohérence avec l'agenda 21 ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

Il formule des recommandations dans des domaines aussi variés que :

la pauvreté , la santé, le logement, la pollution, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets, etc.....

10) Point en plus

Monsieur RALLU, président de l'OGEC de l'école privée de Saint Martin de Landelles, propose d'acheter diverses fournitures scolaires pour 330 euros au lieu des 400 que nous lui avons proposés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTÉ le montant proposé par Monsieur RALLU

Un titre sera émis à cet effet.

11) Questions diverses

Il est signalé par Madame PARIS que le lampadaire face au 9 route de Fougerolles ne fonctionne pas.

12) Prochaine réunion le 21 décembre 2016 à 20h : CHOIX DE L'ARCHITECTE, ENQUETE PUBLIQUE GAEC CHESNEL/LEBIGOT, DETR, AMENDES DE POLICE, ISOLATION PRESBYTÈRE, CONVENTION REMBOURSEMENT FRAIS D'EMPRUNT ET ÉLECTRICITÉ AVEC LA C.D.C DU MORTAINAIS, PRISE EN CHARGE DES INVESTISSEMENT, ECT.....

Fin de la réunion à 21 heures 57